

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU MERCREDI 4 MARS 2026 À 17:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 10

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Annie LALLEMAND membre nommée, Dominique BERNARD membre nommé

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étaient absents excusés :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Marie-Laure RIVALS membre nommée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : JÉRÔME ROBERT

OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2026 du budget principal du CCAS à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, l'exercice 2019 a été marqué par la création de deux budgets annexes, régis par la nomenclature comptable M22, destinés au suivi budgétaire et comptable de la résidence autonomie La Fontaine et du service d'aide à domicile. Leur mise en place s'est accompagnée de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement des budgets annexes vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois leur masse salariale ;

- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par les annexes.

Le projet de budget primitif 2026 du budget principal du CCAS s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations réelles	1 425 116,46 €	1 392 800,00 €
Opérations d'ordre	2 380,00 €	
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		34 696,46 €
Sous-total fonctionnement	1 427 496,46 €	1 427 496,46 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles	44 942,61 €	115,00 €
Opérations d'ordre		2 380,00 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté		42 447,61 €
Restes à réaliser n-1		
Sous-total investissement	44 942,61 €	44 942,61 €
TOTAL GENERAL BP 2026	1 472 439,07 €	1 472 439,07 €

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2025. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public. Ce document est joint en annexe.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Celle-ci s'équilibre à 1 427 496,46 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2025	Projet BP 2026
Opérations réelles		
011 – charges à caractère général	104 645,00 €	92 295,00 €
012 – charges de personnel et frais assimilés	956 429,00 €	966 174,00 €
65 – autres charges de gestion courante	309 480,24 €	366 147,46 €
66 – charges financières	0,00 €	0,00 €

67 – charges exceptionnelles	500,00 €	
Sous-total mouvements réels	1 371 054,24 €	1 427 118,46 €
Opérations d'ordre		
042 – transferts entre sections	2 581,00 €	2 380,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	2 581,00 €	2 380,00 €
TOTAL GENERAL	1 373 635,24 €	1 427 496,46 €

Envoyé en préfecture le 09/03/2026

Reçu en préfecture le 09/03/2026

Publié le 500,00 €



ID : 076-267600047-20260304-011_2026-DE

Les charges à caractère général (92 295 €) intègrent principalement :

- 20 000 € de frais de voyage et de déplacement (sorties des personnes âgées) ;
- 10 000 € pour les frais de réception ;
- 18 000 € pour le repas des seniors ;
- 8 900 € de fournitures ;
- 7 120 € de maintenance des outils informatiques et logiciels du CCAS ;
- 6 700 € de frais d'assurance ;
- 3 000 € pour des prestations de services dédiées aux seniors ;
- 3 500 € de frais relatifs aux véhicules (carburant inclus).

Le solde correspond aux moyens de fonctionnement des services du CCAS (cotisations d'adhésion, annonces, documentation, frais de formation...).

Les dépenses afférentes au personnel (966 174 €) se décomposent en trois enveloppes :

- La masse salariale avancée pour le budget annexe de l'aide à domicile : 640 000 € ;
- Celle avancée pour le compte du budget annexe de la résidence : 202 000 €, comprenant notamment la masse salariale de deux gardiens à temps plein ainsi que le remplacement de ces derniers ;
- La masse salariale des services centraux du CCAS : 124 174 €.

S'agissant des autres charges de gestion courante, celles-ci s'élèvent à un total de 366 147,46 €, dont notamment :

- La subvention d'équilibre au budget annexe de l'aide à domicile pour un montant de 152 667,86 € ;
- La subvention d'équilibre au budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine pour un montant de 58 692,04 € ;
- Les aides facultatives : 81 452 €, comprenant la dépense relative au Pass'activité ;
- L'achat de denrées à la Banque Alimentaire : 13 000 € ;
- Les participations : FSL 2025 et 2026 (22 545 €), Banque Alimentaire (7 800 €), CLIC (7 200 €) ;
- Les subventions : 10 180 € ;
- Le dispositif de téléalarme : 6 000 € ;
- Le Fonds d'Aide aux Jeunes : 3 500 €.

Les charges exceptionnelles (500 €) : une enveloppe de 500,00 € est prévue pour les titres annulés sur exercice antérieur.

Enfin, les transferts entre sections (opérations d'ordre budgétaire) s'établissent à 2 380,00 €. Il s'agit d'une dépense obligatoire en dépense de fonctionnement, générant une recette équivalente en section d'investissement, dont l'objet est de contribuer au financement du renouvellement régulier des immobilisations, lequel est en effet supporté par la section d'investissement.

LES RECETTES

Recettes de fonctionnement (en Euros)	BP 2025	Projet BP 2026
Opérations réelles		
002 – résultat reporté de fonctionnement	24 535,24 €	34 696,46 €
013 – atténuations de charges	2 500,00 €	2 500,00 €
70 – produits des services	834 300,00 €	889 300,00 €
74 – dotations, subventions et participations	511 300,00 €	500 000,00 €
77 – produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €
Sous-total mouvements réels	1 373 635,24 €	1 427 496,46 €
Opérations d'ordre		
042 – transferts entre sections		
Sous-total mouvements d'ordre	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL	1 373 635,24 €	1 427 496,46 €

L'excédent de fonctionnement 2025 reporté par anticipation a été constaté à hauteur de 34 696,46 €.

Les produits des services (889 300 €) découlent très majoritairement du remboursement par les budgets annexes de leur masse salariale (842 000 € au total) qui est avancée par le budget principal, ainsi que de diverses facturations telles que celles relatives au repas des mercredis (20 000 €) et aux inscriptions au repas et au voyage des anciens (9 000 €).

Les dotations, subventions et participations (500 000 €) sont alimentées uniquement par la contribution versée par la Ville (500 000 €), qui est la variable finale de l'équilibre budgétaire.

En dernier lieu, 1 000 € de recettes exceptionnelles sont attendus, provenant du reversement par la Ville du produit des quêtes à mariages.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Celle-ci s'équilibre à 44 942,61 € en dépenses et recettes.

LES DÉPENSES

Dépenses d'investissement (en Euros)	Projet BP 2026 (hors restes à
--------------------------------------	----------------------------------

	réaliser)
Opérations réelles	
21 – immobilisations corporelles	41 942,61 €
27 – autres immobilisations financières	3 000,00 €
Sous-total mouvements réels	44 942,61 €
Opérations d'ordre	
040 – transferts entre sections	0,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	0,00 €
TOTAL GENERAL	44 942,61 €

Une somme de 41 943 €, correspondant au résultat d'exercice, est proposée en immobilisations corporelles, sans qu'il soit prévu de l'affecter sur de quelconques investissements ciblés.

Les autres immobilisations financières (3 000 €) portent sur les avances remboursables allouées aux personnes en difficulté financière, comptabilisées en section d'investissement.

LES RECETTES

Recettes d'investissement (en Euros)	Projet BP 2026
Opérations réelles	
001 – résultat reporté d'investissement	42 447,61 €
10 – dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	115,00 €
Sous-total mouvements réels	42 562,61 €
Opérations d'ordre	
040 – transferts entre sections	2 380,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	2 380,00 €
TOTAL GENERAL	44 942,61 €

Les recettes prévisionnelles 2026 comprennent :

- Le fonds de compensation de la TVA, évalué à 115,00 € au chapitre 10 ;
- Le résultat d'investissement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2025, soit 42 447,61 € ;
- Les dotations aux amortissements : 2 380,00 €.

Aucune recette d'emprunt n'est donc nécessaire au financement de la section d'investissement, étant précisé que le CCAS n'a aucun stock de dette à rembourser.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l’instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 049_2023 du Conseil d’administration en date du 20 décembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024,

Vu le débat d’orientation budgétaire en date du 12 février 2026,

Considérant qu’il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l’exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, TEL QU'EXPOSE CI-DESSOUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
011 – charges à caractère général	92 295,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	34 696,46 €
012 – charges de personnel	966 174,00 €	013 – atténuations de charges	2 500,00 €
014 – atténuations de produits	0,00 €	70 – produits des services, du domaine et ventes	889 300,00 €
022 – dépenses imprévues	0,00 €	73 – impôts et taxes	0,00 €
65 – autres charges de gestion courante	366 147,46 €	74 – dotations, subventions et participations	500 000,00 €
66 – charges financières	0,00 €	75 – autres produits de gestion courante	1 000,00 €
67 – charges exceptionnelles	500,00 €	76 – produits financiers	0,00 €
68 – dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	77 – produits exceptionnels	0,00 €
Sous-total mouvements réels	1 425 116,46 €	Sous-total mouvements réels	1 427 496,46 €
023 – virement à la section d'investissement		040 – transferts entre sections	0,00 €
042 – transferts entre sections	2 380,00 €		
Sous-total mouvements d'ordre	2 380,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	0,00 €
TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	1 427 496,46 €	TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT	1 427 496,46 €

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2026	RECETTES	BP2026
020 – dépenses imprévues	0,00 €	001 – résultat reporté d'investissement	42 447,61 €
16 – emprunts et dettes assimilées	0,00 €	024 – produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
20 – immobilisations incorporelles	0,00 €	10 – dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	115,00 €
204 – subventions d'équipement versées	0,00 €	1068 – excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
21 – immobilisations corporelles	41 942,61 €	13 – subventions d'investissement reçues	0,00 €
23 – immobilisations en cours	0,00 €	27 – autres immobilisations financières	0,00 €
26 – participations et créances rattachées	0,00 €		
27- autres immobilisations financières	3 000,00 €		
Sous-total mouvements réels	44 942,61 €	Sous-total mouvements réels	42 562,61 €
040 – transferts entre sections	0,00 €	021 – virement de la section de fonctionnement	0,00 €
041 – opérations patrimoniales	0,00 €	040 – transferts entre sections	2 380,00 €
		041 – opérations patrimoniales	0,00 €
Sous-total mouvements d'ordre	0,00 €	Sous-total mouvements d'ordre	2 380,00 €
TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	44 942,61 €	TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT	44 942,61 €
TOTAL GENERAL	1 472 439,07 €	TOTAL GENERAL	1 472 439,07 €

- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPÉ DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2025 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS.
- D'AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION D'UN MONTANT MAXIMUM DE 152 667,86 €, AU TITRE DE L'EXERCICE 2026, AU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE ».
- D'AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION D'UN MONTANT MAXIMUM DE 58 692,04 €, AU TITRE DE L'EXERCICE 2026, AU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE »
- D'AUTORISER LE PRÉSIDENT A PROCÉDER, A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2026, A DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE, A L'EXCLUSION DU CHAPITRE

012, ET CE DANS LA LIMITE DE 7,5% DES DÉPENSES
SECTIONS.

PJ : document budgétaire BP 2026, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2025, liste des restes à réaliser (si nécessaire).

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S